

ID: 045-214503385-20231219-2023_099-DE



République Française Département du Loiret Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
29	28	28		

A l'Unanimité Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS Le: 19/12/2023

Publication ou notification du

19/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2023.

Présents: Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise, Mme CANGE Josiane, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés ayant donné procuration : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à M. SIMON Patrice, Mme DE MEDTS Michelle donne à M. LEMAIRE, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusé: M. MAHÉ Bernard

A été nommé secrétaire : M. MICHELAT Jean-François

2023-099 FIXATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VILLEMANDEUR

Par délibération N°2019-047 du 23 avril 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs afférents à l'Accueil de Loisirs à compter du 08 juillet 2019, comme suit



ID: 045-214503385-20231219-2023_099-DE

Tarifs à la journée en €

Quotient Familial en € CNAF*	Mandorais Séjour & Prestations (avec déjeuner et goûter)		Hors Communes Séjour & Prestations (avec déjeuner et goûter)	
	0 à 197	1,30	8,10	2,60
198 à 264	1,85	8,70	3,55	10,25
265 à 331	2,45	9,25	4,55	11,30
332 à 398	3,00	9,80	5,55	12,35
399 à 465	3,65	10,45	6,85	13,55
466 à 532	4,20	10,95	7,95	14,70
533 à 599	4,75	11,35	9,15	15,95
600 à 666	5,40	11,95	10,65	17,50
667 à 710 inclus	5,95	12,55	12,05	18,95
711 à 787	13,00		19,10	
788 à 884	13,55		19,65	
885 à 1001	14,15		20,30	
1002 à 1128	14,80		20,95	
1129 à 1265	15,20		21,65	
1266 et +	15,85		22,30	

^{*} CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

Par délibération N°2021-043 du 6 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer la tranche de quotient familial compris entre 711 et 787 € aux enfants vivant en famille d'accueil.

Les conditions d'inscription, tarifs et facturation sont indiqués dans le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs, voté au Conseil Municipal du 23/05/2023 (délibération N°2030-030).

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 16 Novembre 2023.

En conséquence, le Conseil Municipal décide

▶ De maintenir les tarifs de l'Accueil de Loisirs de Villemandeur selon le tableau ci-dessus, à partir du 08 juillet 2024,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID: 045-214503385-20231219-2023_099-DE

D'imputer les recettes correspondantes au Budget Primitif 2024 et suivants si les tarifs ne font pas l'objet de révision.

Adopté à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 19/12/2023

Le Maire

Denise SERRANO

Secrétaire de séance

M. MICHELAT Jean-François

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet:

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID: 045-214503385-20231219-2023_099-DE